

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29968**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Clermont Auvergne, Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Cergy-Pontoise, Conservatoire national des arts et métiers, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de Guyane, Université de la Réunion, Université de Limoges, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Montpellier, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers, Université de Rennes 1, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Toulon, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Aix-Marseille Université, Université Nice Sophia Antipolis, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de la Rochelle, Université de Lille, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux,

326p Informatique, traitement de l'information (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, configuration et exploitation de réseaux informatiques locaux ou étendus
- Installation, configuration et administration des systèmes d'exploitation
- Installation, configuration et exploitation des supports de transmission
- Installation, configuration et exploitation d'une infrastructure de télécommunications
- Gestion de la sécurité des réseaux informatiques et de télécommunications
- Négociation et commercialisation de solutions réseaux informatiques et de télécommunications
- Gestion de projets techniques dans le domaine des réseaux informatiques et de télécommunications
- Mise en conformité avec la réglementation des réseaux informatiques et de télécommunications
 - Etudier, déployer et administrer un réseau informatique local, multi-sites ou de télécommunications
- Déployer et gérer une architecture de sécurité des réseaux et des systèmes
- Installer, configurer, maintenir les services réseaux et télécoms les principaux systèmes d'exploitation et administrer les services et les utilisateurs en prenant en compte les aspects sécurité
 - Prendre en compte les différentes offres des opérateurs et solutions techniques possibles
 - Prendre en compte et analyser différentes solutions techniques et les commercialiser

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- J : Information et télécommunication
- Administrateur de réseau informatique local, multisite ou de télécommunication
- Administrateur de systèmes d'informations
- Agent de maîtrise expert en systèmes et réseaux informatiques sécurisés
- Gestionnaire de parc informatique matériel et virtualisé
- Architecte de réseaux sécurisés, spécialiste en cyber-sécurité
- Administrateur de réseaux téléphoniques mobiles
- Intégrateur voix/données/images/vidéo
- Architecte de solutions de télécommunications unifiées
- Responsable déploiement de réseaux très haut débit
- Chargé d'affaires en réseaux et télécommunications
- Cadre technico-commercial en réseaux et télécommunications

Codes des fiches ROME les plus proches :

- M1801 : Administration de systèmes d'information
- M1802 : Expertise et support en systèmes d'information
- M1804 : Études et développement de réseaux de télécoms
- M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information
- M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Règlementation d'activités :

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29968 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29968 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29968 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29968 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29968 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29968 - Développement et mise en œuvre d'outils de conception et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier, déployer et administrer un réseau informatique local, multi-sites ou de télécommunications • Déployer et gérer une architecture de sécurité des réseaux et des systèmes • Installer, configurer, maintenir les services réseaux et télécoms les principaux systèmes d'exploitation et administrer les services et les utilisateurs en prenant en compte les aspects sécurité
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29968 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les différentes offres des opérateurs et solutions techniques possibles
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29968 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte et analyser différentes solutions techniques et les commercialiser

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
- Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015
- Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018

Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015
Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Lorraine](#)

[Université d'Angers](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Guyane](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université de Limoges](#)

[Université du Littoral Côte d'Opale](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université de Rouen](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université de Toulon](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université Nice Sophia Antipolis](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :